



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 02



2011-12-06
Vol. 38 No. 02

Téléphone : 450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au 2dscan.com.
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.

AVIS DE CONVOCATION
À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SÉANCE ORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

LE MERCREDI, 21 DÉCEMBRE 2011

– à 16 h 30 –

SALLE ROMÉO-V.-PATENAUDE

135, Chemin Haendel, Candiac QC J5R 1R7

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2011 ;
3. Budget et États financiers ;
4. Température;
5. Soutien d'un enseignant victime d'une poursuite criminelle ;
6. Informations ;
7. Nouvelles de mon milieu ;
8. Questions diverses...

**Souper du temps des fêtes,
après l'Assemblée générale
Invitation à toutes et tous,
mais vous devez vous inscrire
en appelant à l'APL
au plus tard le 16 décembre**




Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 Télécopieur : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Site web : www.lignery.ca

CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE

RETRAIT PRÉVENTIF DE L'ENSEIGNANTE ENCEINTE

Le médecin est le meilleur allié de l'enseignante enceinte. Le médecin est la seule personne qui peut demander le retrait préventif ou la réaffectation de l'enseignante. C'est donc au médecin qu'il faut poser la question :



« *L'ENFANT À NAÎTRE OU L'ENSEIGNANTE ENCEINTE
COURENT-ILS UN RISQUE, UN DANGER ?* »

Si le médecin juge qu'il y a un risque, un danger, il devrait alors demander le retrait préventif.


Dans tous les cas, **la procédure à suivre pour demander un retrait préventif est la suivante :**

1. Le médecin traitant demande le retrait préventif (via le formulaire qui s'appelle certificat de retrait préventif).
 - Dans les cas de 5^e maladie, **VÉRIFIEZ BIEN** si le médecin demande le retrait préventif **immédiat**. Si oui, assurez-vous d'avoir une preuve que le médecin demande le retrait **immédiat**. **Cette preuve** (idéalement une photocopie de la demande) **doit être remise à la commission scolaire** dans les plus brefs délais. Vous êtes alors en retrait préventif.
2. Le médecin achemine la demande au médecin désigné par le directeur de la santé publique. Ce dernier évalue et précise la nature des dangers que peuvent comporter les conditions de travail de la travailleuse. Il transmet au médecin traitant son avis par écrit. Il joint également des copies supplémentaires du *Rapport de consultation médico-environnemental* que le médecin traitant remettra à la travailleuse pour son dossier et celui de l'employeur.
3. **L'enseignante récupère ces documents et dépose la copie de l'employeur à la Commission scolaire.**
4. C'est à la CSST de déterminer l'admissibilité de la travailleuse au programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD) en acceptant ou en refusant sa demande.

En aucun cas une enseignante est obligée d'accepter l'offre de la Commission scolaire d'obtenir ses prélèvements sanguins dans un Laboratoire médical Biron dans le but de recevoir ses résultats pour la rubéole et la 5^e maladie plus rapidement.

Pour avoir plus de renseignements, veuillez contacter M. Jacques Parenteau.

Blitz du Fonds de solidarité FTQ

 **FONDS**
de solidarité FTQ
La force du travail

À partir du 6 décembre 2011 jusqu'au 28 février 2012, les responsables locaux (RL) feront une tournée des écoles.

Vos délégués afficheront, sur le babillard syndical, la date ainsi que le moment de la journée où le RL sera présent dans votre école.

Les RL ont reçu toute la formation nécessaire afin de répondre à vos questions concernant le rôle du Fonds, l'espace REER, les façons de contribuer, le RAP, etc...

Les responsables locaux pour L'APL sont : Véronique Bourdon, Julie Martineau, Sophie Paquette, Guy Pepin, Marie-Ève Perras et Guy Poissant.



ÉCHANGE POSTE À POSTE AVIS DE RECHERCHE

Jessica Boisvert, enseignante à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'école Martin-Bélanger à Lachine au préscolaire, est à la recherche d'une enseignante ou d'un enseignant intéressé à faire un échange poste à poste. Vous pouvez communiquer avec Jessica par courriel à l'adresse suivante : j52121931@hotmail.com

LES MÉDIAS SOCIAUX, UN OUTIL AUSSI UTILE QUE REDOUTABLE

Saviez-vous que :

Publier sur les médias sociaux c'est renoncer à son droit à la vie privée.
(voir document «Les médias sociaux», CSQ p.2)



Les médias sociaux sont des médias qui utilisent des techniques de communication hautement accessibles pour faciliter les interactions sociales (source Wikipédia). En voici une liste d'exemples : Facebook, Youtube, Picasa, MySpace.



Œuvres d'art, photos recherchées



Si vous avez des photos de paysages de la région ou encore des photos de vos œuvres d'art afin de garnir la page couverture de l'agenda APL « l'Outil de travail quotidien 2012-2013 », veuillez nous les faire parvenir, idéalement par Internet, à l'adresse z27_lignery@csq.qc.net d'ici le 3 février 2012 en y indiquant vos coordonnées ainsi que les détails concernant la photo (titre de l'image ou de l'œuvre).

Joyeuses Fêtes !



*Le bureau de l'APL sera fermé
du vendredi 23 décembre à midi
au lundi 9 janvier à 9 heures*